

AVIS DU MAIRE
Mairie de SAINT JEAN SUR REYSSOUZE

Dossier n° : DP00136426D0001

Concernant

Un Déclaration Préalable Constructions (DPC)
Pour : Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. La production sera auto consommée sur site.
Nombre de modules : 8
Superficie totale (en m²) : 16
Puissance totale (en kWc) : 4.000

Déposé le : 21/01/2026

Antériorité

Déposé par	NOM, PRENOM : EDF solutions solaires
Pour un projet situé à	ADRESSE DU TERRAIN : 229 Rue de Montfleury RÉFÉRENCES CADASTRALES : OB-1199

1. Situation du projet

Le projet est-il situé	☒ PLU Zone : <u>UA</u> OU ☐ Carte Communale Zone : _____
	☐ En lotissement ?
	Nom : _____ N° de dossier (si connu) : ☐ LT 001 _____
	Lot n° : _____ ☐ PA 001 _____
	☐ À _____ mètres d'une exploitation agricole (bâtiments abritant des animaux) relevant du règlement sanitaire départemental (RSD)
	☐ À moins de 100 mètres d'une exploitation agricole (bâtiments et annexes composant l'exploitation) soumise au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

2. Réseaux primaires

	TERRAIN DESSERVI	TERRAIN NON DESSERVI
2.1 Voirie	☒ Publique RD n° <u>D1</u> VC n° _____ ☐ Privée communale (ex. Ch. Rural) : _____ ☐ Autre voie privée : _____ La desserte est-elle adaptée aux caractéristiques du projet ? ☐ Oui ☐ Non Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels : _____	☐ La commune réalisera la desserte nécessaire Au plus tard le : ____/____/_____ ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
2.2 Réseau de distribution d'Eau Potable	La desserte est-elle suffisante par rapport aux besoins du projet ? ☐ Oui ☐ Non Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels : _____ _____ ☐ Recours à l'article L332.15 du code de l'urbanisme pour prise en charge financière par le demandeur (équipement propre) (Distance par rapport au terrain : 0 < _____ m ≤ 100m maxi)	☐ La commune réalisera ou fera réaliser la desserte nécessaire à sa charge Au plus tard le : ____/____/_____ ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser le réseau
2.3 Réseau de distribution d'Électricité	Réponse Enedis du : ____/____/_____ La desserte est-elle suffisante par rapport aux besoins du projet ? ☐ Oui ☐ Non Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels : _____ _____ ☐ Recours à l'article L332.15 du code de l'urbanisme pour prise en charge financière par le demandeur (équipement propre) (Distance par rapport au terrain : 0 < _____ m ≤ 100m maxi)	☐ La commune fera réaliser, à sa charge, la desserte nécessaire Au plus tard le : ____/____/_____ ☐ La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée
2.4 Réseau d'Assainissement	☐ Séparatif ☒ Unitaire Eaux Usées : La desserte est-elle suffisante par rapport aux besoins du projet ? ☐ Oui ☐ Non Eaux Pluviales : La desserte est-elle suffisante par rapport aux besoins du projet ? ☐ Oui ☐ Non	☐ La commune réalisera ou fera réaliser, à sa charge, la desserte nécessaire Au plus tard le : ____/____/_____ ☐ La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée ☐ La commune n'a pas l'intention de réaliser le réseau

	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels _____	☐ Le projet est concerné par un dispositif d'assainissement individuel
--	---	---

3. Autres réseaux

3.1 Téléphone Le terrain est-il desservi par le réseau de téléphone ? ☒ Oui ☐ Non

3.2 Fibre optique Le terrain est-il desservi par la fibre optique ? ☒ Oui ☐ Non

4. Sécurité incendie

4. Défense Incendie La défense extérieure contre l'incendie est-elle suffisante pour le projet ?
☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels : _____

5. Équipements collectifs

5.1 Traitement des eaux usées La capacité des installations collectives de traitement des eaux usées (station d'épuration, lagunage,...) est-elle suffisante par rapport aux besoins du projet ? ☒ Oui ☐ Non

5.2 Ordures ménagères La collecte des ordures ménagères pourra-t-elle être assurée par rapport aux caractéristiques du projet ?
☒ Oui ☐ Non

5.3 Equipement s scolaires et péri-scolaires La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants (locaux scolaires, cantine, ...) ? ☒ Oui ☐ Non
Le ramassage scolaire pourra-t-il être assuré ? ☒ Oui ☐ Non

6. Avis sur le projet

Observations du maire (qualité du projet, incidence sur les milieux avoisinants, risques naturels ou industriels, implantation, aspect, aires de stationnement, espaces libres et plantations, etc...)

7. Participations d'urbanisme et taxe d'aménagement

7.1 Taxe d'aménagement Taux communal de base : 3 %
Le projet est-il concerné par une sectorisation ou majoration du taux ? ☐ Oui ☐ Non
Si OUI taux applicable : _____ %

7.2 Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE)
☐ Oui Montant : _____ €
☐ Non

7.3 Participation Projet Urbain Partenarial (PUP)
☐ Oui Montant : _____ €
☐ Non

7.4 Participation en ZAC
☐ Oui Montant : _____ €
☐ Non

8. Avis du maire

☒ FAVORABLE (nature et prescriptions d'urbanisme s'il y a lieu)

Date : 28 / 01 / 2016

☐ DEFAVORABLE (motifs devant tenir compte des éléments indiqués aux rubriques 1 à 6)

Signature

